

MINT

Société Anonyme au capital de 853.878,30 euros
Siège social : 52, rue d'Odin, CS 40900
34965 Montpellier Cedex 2
R.C.S. Montpellier 422 716 878
(la "Société")

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 4 JUIN 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de notre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1. Principales données financières

Comptes Sociaux de la Société	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2019
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	21.287.645 €	35.352.337 €
Charges d'exploitation	23.376.944 €	35.286.188 €
Résultat d'exploitation	-2.089.299 €	66.149 €
Résultat financier	-50.932 €	42.996 €
Résultat exceptionnel	-258.848€	- 470.259 €
Impôts sur les bénéfices et participation	-24.017 €	- 1.368 €
Résultat net	-2.375.062 €	- 359.746 €
BILAN		
Actif immobilisé	1.916.479 €	2.900.932 €
Actif circulant	12.369.728€	20.127.540 €
Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.752.506 €	11.377.527 €
Total de l'actif	14.298.511 €	23.028.472 €
Capitaux propres	2.300.604 €	5.674.094 €
Provisions pour risques et charges	132.633 €	122.633 €
Emprunts et dettes	11.865.274 €	17.231.745€
Total du passif	14.298.511 €	23.028.472 €

TRESORERIE		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	+ 1.773.573	+3.038.689€
Flux net de trésorerie lié aux investissements	- 382.476	-1.496.451€
Flux net de trésorerie lié au financement	- 110.523	+3.082.785€
Variation de trésorerie	+ 1.280.574	+4.625.023€
Trésorerie de clôture	+ 6.752.506	+ 11 377 527 €

2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- **Augmentation du capital social de la Société**

Par décisions du Conseil d'administration de la Société en date du 10 juillet 2019, faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2017 (4ème résolution), il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 142.200 euros, pour le porter de 711.625,05 euros à la somme de 853.825,05 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, de 948.000 actions nouvelles, au prix de 3,41 euros par actions d'une valeur nominal de 0,15 euro et versement d'une prime d'émission de 3,26 euros par action nouvelle.

La Société a ainsi levé 3,23 M€ entièrement souscrits par la Holding Gay, industriel majeur des énergies renouvelables.

La Société a placé 948.000 actions nouvelles d'un prix de souscription, prime d'émission incluse de 3,41 € par action (prix égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris, au cours des 30 dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix). Les 948.000 actions nouvelles représentent 19,98 % du capital social avant opération, dans le respect des dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce.

Les fonds levés ont permis à la Société de renforcer ses fonds propres. Ces moyens supplémentaires seront employés au service de sa stratégie d'acquisition clients et de l'extension de la notoriété de sa marque Mint Energie.

Cet investissement stratégique a également permis de renforcer la gouvernance de la Société en créant un actionariat de référence fort lié par un pacte d'actionnaires conclu entre M. Kaled ZOURRAY (directement et via sa holding LUNA INVEST) et HOLDING GAY.

- **Changement d'administrateurs**

L'Assemblée Générale, du 9 octobre 2019 a décidé de renouveler, en qualité d'administrateur de la Société, à compter du jour de l'assemblée et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2024, Monsieur Kaled ZOURRAY.

Cette Assemblée a également pris acte de la démission de Monsieur Gérard WOLF de son mandat d'administrateur de la Société et de la nomination en remplacement de Monsieur Gérard Wolf , à compter du jour de l'assemblée et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui

sera clos le 31 décembre 2024, de la société HOLDING GAY, représentée par Madame Catherine SOLER.

- **Changement de dénomination sociale**

Le 22 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société par « MINT ».

- **Changement d'objet social**

Le 22 octobre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 2– Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- *l'achat, la vente et la fourniture de services de base éco-responsables à destination des particuliers reposant sur des solutions de marketing digital,*
- *l'exploitation et le développement de tous projets relatifs à l'énergie et notamment la fourniture d'énergie renouvelable aux particuliers, le développement de projets et de toutes autres activités liées au développement durable en général, ainsi que la fourniture de tous biens, services et/ou produits complémentaires s'y rattachant,*
- *la commercialisation par tous moyens et sur tous supports, de tous biens, services et/ou produits dans le domaine des télécommunications,*
- *le conseil, management, développement se rattachant aux activités ci-dessus,*
- *la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droit sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités,*
- *et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et/ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et/ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »*

- **Emission d'obligations remboursables**

Aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 mai 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer sa compétence au profit du Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ci-après, "ORNANE") de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (ci-après, "BSA").

Le montant nominal maximum de cet emprunt obligataire a été fixé à six millions d'euros (6.000.000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de sept millions deux cent mille euros (7.200.000 €) sur conversion des ORNANE en actions nouvelles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables.

En date du même jour, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2017, décide (i) l'émission de deux cents (200) bons d'émission à l'émission d'ORNANE avec BSA pour un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) et (ii) l'émission de 60.150 BSA.

En date du 20 décembre 2017, le Conseil d'administration a également décidé (i) l'émission de 200 ORNANE supplémentaires avec BSA pour un montant de deux millions d'euros (2.000.000 €) et (ii) l'émission de 353.982 BSA.

- **Conversion de cinquante (50) ORNANE en deux cent neuf mille cinq cent soixante-trois (209.563) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-et-un mille quatre cent trente-quatre euros et quarante-cinq centimes (31.434,45 €) moyennant la création de deux cent neuf mille cinq cent soixante-trois (209.563) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de sept (7) demandes distinctes, émanant de EUROPEAN SELECT GROWTH OPPORTUNITIES FUND, relatives à la conversion de cinquante (50) ORNANE_{Tranche-2} en actions ordinaires nouvelles, dont il est titulaire, à savoir :

- une demande, en date du 4 janvier 2019, relative à la conversion de huit (8) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et onze centimes (2,11 €) en trente-sept mille neuf cent quatorze (37.914) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille six cent quatre-vingt-sept euros et dix centimes (5.687,10 €) ;
- une demande, en date du 9 janvier 2019, relative à la conversion de six (6) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et onze centimes (2,11 €) en vingt-huit mille quatre cent trente-six (28.436) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de quatre mille deux cent soixante-cinq euros et quarante centimes (4.265,40 €) ;
- une demande, en date du 14 janvier 2019, relative à la conversion de huit (8) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et vingt-trois centimes (2,23 €) en trente-cinq mille huit cent soixante-quatorze (35.874) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille trois cent quatre-vingt-un euros et dix centimes (5.381,10 €) ;
- une demande, en date du 16 janvier 2019, relative à la conversion de six (6) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et vingt-trois centimes (2,23 €) en vingt-six mille neuf cent cinq (26.905) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de quatre mille trente-cinq euros et soixante-quinze centimes (4.035,75 €) ;
- une demande, en date du 17 janvier 2019, relative à la conversion de dix (10) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et soixante-neuf centimes (2,69 €) en trente-sept mille

cent soixante-quatorze (37.174) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille cinq cent soixante-seize euros et dix centimes (5.576,10 €) ;

- une demande, en date du 18 janvier 2019, relative à la conversion de neuf (9) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de deux euros et soixante-neuf centimes (2,69 €) en trente-trois mille quatre cent cinquante-sept (33.457) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de cinq mille dix-huit euros et cinquante-cinq centimes (5.018,55 €) ;
- une demande, en date du 28 janvier 2019, relative à la conversion de trois (3) ORNANE_{Tranche-2} au prix de conversion de trois euros et six centimes (3,06 €) en neuf mille huit cent trois (9.803) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital de mille quatre cent soixante-dix euros et quarante-cinq centimes (1.470,45 €).

Au regard du contexte actuel du marché et au regard de ses besoins de financement à venir, la Société a décidé de ne pas procéder au tirage de la 3ème et dernière tranche de 2 M€ de son programme d'ORNANE conclu avec European Select Growth Opportunities Fund.

- **Emission de bons de souscription d'actions**

Par décisions en date du 20 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 a décidé l'attribution gratuite de 3.981.251 bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles à l'ensemble des actionnaires.

Ainsi, 6 BSA donnent droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78 euros.

L'exercice de ces bons de souscription d'actions pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.

Les BSA font l'objet d'une cotation sur Euronext Growth (code ISIN FR0013307329).

- **Exercice de quatre cent quatre-vingt-douze (492) BSA donnant droit à l'émission de quatre-vingt-deux (82) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général en date du 7 novembre 2019, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze euros trente (12,30), moyennant la création de quatre-vingt-deux (82) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de plusieurs demandes distinctes, émanant des actionnaires au porteur, durant la période comprise entre le 5 novembre 2018 et le 6 novembre 2019.

- **Lancement d'une nouvelle offre appelée "Mint Solaire" en février 2019**

La Société a lancé une nouvelle offre "Mint Solaire" solution clé en main d'autoconsommation solaire permettant à ses clients de produire leur propre énergie renouvelable et durable en toute autonomie, tout en restant connecté au réseau d'électricité verte à bas prix de Mint Energie.

- **Lancement de l'offre de fourniture d'électricité Mint Energie destinée aux professionnels en avril 2019**

La Société a lancé le 29 avril 2019 une nouvelle offre déclinant pour les professionnels son offre de fourniture d'électricité Mint Energie.

L'offre s'adresse aux entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, auto-entrepreneurs, TPE ou PME dont la puissance électrique du compteur est inférieure ou égale à 36 kVA. Le segment des professionnels, TPE et PME en France représente un marché équivalent à 50% du marché résidentiel. Ce marché constitue un axe de croissance majeur pour Mint pour les années à venir.

3. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- **Crise sanitaire (Covid-19)**

Compte tenu des circonstances exceptionnelles provoquées par la crise sanitaire du Coronavirus (Covid-19) et des recommandations gouvernementales, la Société a mis en œuvre un plan de continuité de ses activités avec notamment un recours au télétravail et aux mesures de chômage partiel. Ainsi, l'activité se poursuit, les prestations de téléphonie et la fourniture d'électricité étant toujours effectuées pour l'ensemble des clients pendant la période de confinement.

De ce fait, compte tenu de la nature de son activité, la société MINT semble peu exposée aux problèmes liés au Covid-19.

- **Changement d'administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 avril 2020 a pris acte :

- de la démission de la société HOLDING GAY de son mandat d'administrateur de la Société à effet de la date de l'assemblée et de la nomination en remplacement et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025, de la société MERCURE ENERGIE, société par actions simplifiée au capital de 3.150.000 euros, dont le siège social est sis 1015, avenue du Clapas – 34980 Saint-Gely-du-Fesc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 877 612 705, représentée par Monsieur Gaël Joly ;
- de la démission de Monsieur Gaël Joly de son mandat d'administrateur de la Société à effet de la date de l'assemblée et de la nomination en remplacement de Monsieur Gaël Joly, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025, de Monsieur Lionel Lemaux, né le 4 Janvier 1972 à Le Raincy (93), de nationalité Française, demeurant au 79, rue Notre dame des Champs - 75006 Paris ;
- de la nomination en qualité d'administrateur de la Société, à compter de ce jour et pour

une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025, de Monsieur Bernat Rofes, né 13 octobre 1986 à Barcelone, de nationalité espagnole et demeurant à l'Avinguda d'Europa 103, 08850 Gavà (Espagne).

A la date des présentes, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Kaled ZOURRAY, Président Directeur Général – Administrateur,
 - La société MERCURE ENERGIE, Administrateur,
 - Monsieur Lionel Lemaux, Administrateur,
 - Monsieur Bernat Rofes, Administrateur.
- **Exercice de mille cinq cent quarante-huit (1638) BSA donnant droit à l'émission de deux cent soixante treize (273) actions ordinaires nouvelles**

Par décisions du Directeur Général en date du 14 avril 2020, faisant usage des délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 mai 2017 et par le Conseil d'Administration en date du 20 décembre 2017, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante euros et quatre-vingt-quinze centimes (40,95 €), moyennant la création de deux cent soixante-treize (273) actions ordinaires nouvelles de quinze centimes d'euro (0,15 €) de valeur nominale chacune résultant de plusieurs demandes distinctes, émanant des actionnaires au porteur, durant la période comprise entre le 1er janvier 2020 et le 14 avril 2020.

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société entend poursuivre son développement relatif au nouveau cycle de croissance porté par le marché de l'énergie. Par ailleurs, la Société envisage le lancement d'une distribution d'une offre gaz.

5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – utilisation d'instruments financiers

Risque de change :

La Société n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait, pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux :

Le seul emprunt auquel la Société a actuellement recours à pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la Société n'est de ce fait, pas exposée aux risques de taux.

Risque sur les actions :

La Société ne détient aucune action au 31 décembre 2019 (autres que des actions d'autocontrôle) et à ce titre n'est exposée à aucun risque.

Risque de liquidité :

La Société a historiquement financé sa croissance principalement par voie d'autofinancement. Elle a cependant réalisé une opération d'augmentation de capital en numéraire au titre de l'exercice 2019.

En complément, la Société a eu recours à un prêt de 700.000 euros à taux zéro auprès de la BPI en 2014 et a émis deux "emprunts obligataires" au cours du premier semestre 2017 à hauteur de 2 millions d'euros et au cours du second semestre à hauteur de 2 millions d'euros également.

Les deux emprunts obligataires ont été intégralement remboursés au 31 décembre 2019.

La trésorerie disponible de la société s'élève au 31 décembre 2019 à 11.377 K€.

6. Activité de la Société

6.1. Analyse du bilan

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

6.1.1. A l'actif

L'actif immobilisé s'élève en valeur nette à 2.900.932 euros contre 1.916.479 euros au titre de l'exercice précédent.

L'actif circulant représente une valeur nette de 20.127.540 euros contre 12.369.728 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 272.795 euros contre 157.503 euros pour l'exercice précédent.

6.1.2. Au passif

Les capitaux propres qui incluent le résultat de l'exercice totalisent 5.674.094 euros contre 2.300.604 euros au titre de l'exercice précédent. Cette hausse est liée à l'augmentation de capital.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 122.633 euros réparties de la manière suivante :

En euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges (1)	132.633	0	10.000	122.633
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	132.633	0	10.000	122.633
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles	5.309.978	249.990	1.228.400	4.331.568
Sur titres de participation et créances liées	54.423	1.080	40.485	15.018
Sur stocks et en-cours	0	1.010	0	1.010
Sur comptes clients	412.894	577.443	412.893	577.444
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	5.777.295	829.523	1.681.778	4.925.040
TOTAL GENERAL	5.909.928	829.523	1.691.778	5.047.673

Projet du 13 avril 2020

<i>Dont dotations et reprises :</i>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
<i>d'exploitation</i>	578.453	1.599.806
<i>Exceptionnelles</i>	249.990	51.487
<i>Financières</i>	1.080	40.485

Les dettes, toutes échéances confondues, figurent pour un montant de 17.230.742 euros contre 11.865.274 euros au titre de l'exercice précédent. Elles comprennent :

Emprunt	315.000 euros
Dettes financières diverses	2.500 euros
Dettes fournisseurs	6.177.429 euros
Dettes fiscales et sociales	10.662.817 euros
Autres dettes	0 euros

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.004 euros contre 1.180 euros pour l'exercice précédent.

6.2. Analyse du compte de résultat

L'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 34.608.312 euros contre 20.615.772 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges du personnel, y compris les charges sociales, totalisent 1.596.379 euros contre 1.361.817 euros au titre de l'exercice précédent, pour un effectif moyen de 31 salariés, contre 27 salariés lors de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 35.286.188 euros contre 23.376.944 euros lors de l'exercice précédent.

Il a été procédé à des dotations aux amortissements et aux provisions pour 930.299 euros contre 825.471 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 66.149 euros contre -2.089.299 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort à 42.996 euros contre -50.932 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de -470.259 euros contre -258.848 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés s'élève à -1.368 euros contre -24.017 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de 359.746 euros.

7. Filiales et participations, sociétés contrôlées

7.1. Filiales et participations

Nous vous indiquons que notre Société ne détient aucune participation.

Notre Société ne possède aucune participation croisée.

7.2. Sociétés contrôlées

Nous vous rappelons que notre société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

8. Etat récapitulatif des opérations réalisées par des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et des personnes avec lesquelles elles auraient des liens personnels étroits

Aucun membre de la Société, que ce soit un mandataire social, dirigeant ou cadre de la Société n'a conclu une quelconque opération avec une personne avec laquelle il aurait un lien personnel étroit.

9. Informations relatives au capital et à l'actionnariat des salariés

9.1. Actions d'autocontrôle

La Société détient 23.956 actions d'autocontrôle.

9.2. Modification du capital social

(cf. 2. Evènements importants survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019).

9.3. Informations et état de l'actionnariat salarié de la Société

Les effectifs de la Société au 31 décembre 2019 s'élèvent à 35 personnes pouvant être réparties comme suit :

	Hommes	Femmes	Total
Encadrement	4	3	7
Employés	10	18	28
Total	14	21	35

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et à la connaissance de la Société, nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient des actions de la Société.

10. Point sur les litiges en cours

- **Litige Verizon**

La Société a assigné la société VERIZON devant le Tribunal de commerce de Paris et a été débouté de ses demandes par le jugement rendu le 22 avril 2011. Dans son arrêt du 19 septembre 2014, la Cour d'appel de Paris a condamné la société VERIZON à verser la somme de 302.000 euros à la Société. VERIZON a formé un pourvoi en cassation.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 30 mars 2016, a cassé l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Paris. La Société à rembourser la somme de 230.000 euros à la société VERIZON.

La Cour de Cassation a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris. Par acte d'huissier en date du 22 février 2017, le montant dû par la Société à la société VERIZON a été saisi.

La Cour d'Appel de Paris a dans son arrêt du 1^{er} décembre 2017 condamné VERIZON à payer à la Société la somme de 76K€, assortie des intérêts de retard et de 8K€ au titre de l'article 700, soit 100K€ au total.

La Société a formé un pourvoi à l'encontre de cet arrêt. La Cour de Cassation, le 25 septembre 2019, a cassé l'arrêt du 1^{er} décembre 2017 et a renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Paris.

Au 31 décembre 2019, la Société a comptabilisé une créance de 175K€ ainsi qu'une provision de 109K€. Le risque non couvert est de 66K€.

- **Litige SFR**

La Société conteste le montant de factures établies par SFR pour la période 2015-2016. Il s'agit de contestations concernant la VGA. En effet, la Société s'est rendu compte que certaines lignes résiliées étaient toujours facturées par SFR, ou que la facturation des nouveaux abonnements n'était pas faite au *pro rata temporis*, mais pour le mois entier. Sur ce dernier point, le contrat est sujet à interprétation.

Au 31 décembre 2015, la Société a comptabilisé 57K€ HT d'avoirs à recevoir pour la période d'août à décembre 2015.

Tous les mois au cours des exercices 2016 et 2017, la Société a contesté à SFR les montants facturés en retenant sur le paiement des factures la part contestée.

En 2017, la Société a reçu formellement un avoir de 38K€ de la part de SFR pour une partie des sommes réclamées relatives à 2016. En cas de relance opérée par SFR pour des retards de paiements, il est indiqué sur les relances le montant du minoré des contestations de la Société.

Sur 2018, la Société a reçu formellement deux avoirs pour un total de 179 K€ pour une partie des sommes réclamées relatives à 2017 et années antérieures. 131K€ concernent une partie des avoirs non comptabilisés en 2015, mais imputés en moins des paiements effectués à SFR.

Au 31 décembre 2019, le montant des avoirs à recevoir est de 210 K€ HT. Ces avoirs à recevoir sont en cours de discussion avec SFR.

- **Litige CHMURTZ / WIDE**

Le 24 juillet 2014 la société CHMURTZ et la Société ont conclu un contrat de prestations techniques et

financières permettant la collecte et l'acheminement d'appels sur des numéros SVA, géographiques et non-géographiques. CHMURTZ était censé fournir la prestation technique et assurer le reversement à la Société des sommes afférentes minorée de 7% pour rémunération de sa prestation. Cependant la société CHMURTZ n'a pas respecté ses engagements au titre du contrat signé entre les parties et n'a pas reversé les sommes dues.

En septembre 2016, la Société a assigné la société CHMURTZ au paiement des sommes dues, à savoir 136.000 euros et des pénalités de retard. L'ordonnance rendue le 19 juillet 2018 par le Juge des référés commerciaux du TGI de Strasbourg condamne CHMURTZ au paiement de la somme de 140.336,25 €. CHMURTZ s'est pourvu en appel sans toutefois payer alors que l'ordonnance était exécutoire.

Les deux parties ont été assignées devant le tribunal de grande instance de Strasbourg le 15 février 2018. Le jugement d'appel n'a pas été rendu ce jour. Chmurtz est en liquidation judiciaire.

11. Rémunération et avantages en nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2019 aux mandataires sociaux ont été les suivantes :

En euros	Rémunération brute totale	Partie fixe	Partie Variable	Avantages en nature	Intéressement	Jetons de présence
Kaled ZOURRAY	90.000	90.000	Néant	Néant	Néant	2.500
Gaël JOLY	Néant	Néant				1.000
Gérard WOLF						Néant
Catherine SOLER représentant la société HOLDING GAY						Néant

12. Activité en matière de recherche et développement

La Société ne développe pas actuellement de projet de recherche et développement.

13. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Le lancement de Mint Energie en avril 2017 est un progrès notable dans la stratégie de relance de la croissance de la Société. Les efforts marketing et commerciaux pour assurer le lancement ont été couronnés de succès, et ont nécessité un investissement important.

L'exercice 2019 a permis à la Société de générer une meilleure performance. En effet, la marge brute a bénéficié au cours de l'exercice 2019 de quatre leviers d'amélioration :

1. l'augmentation des tarifs réglementés de vente (TRV) annoncée par le Gouvernement à compter du 1^{er} juin 2019 avec une hausse des prix de plus de 5,9% TTC ;
2. un nouveau contrat d'approvisionnement à partir du 1^{er} juillet 2019 à des tarifs bien plus avantageux pour la Société ;
3. une pression concurrentielle moins forte sur les prix avec la concentration du marché ; et

4. le lancement d'une nouvelle offre à forte valeur ajoutée et à meilleur taux de marge, lancée au 1^{er} juin 2019.

Les investissements marketing importants en 2018 ont diminué au profit du parrainage, permettant ainsi à la Société de baisser le coût d'acquisition de ses nouveaux clients sans pour autant compromettre le rythme de constitution du parc d'abonnés. La forte augmentation des tarifs réglementés de vente (TRV) ont permis de motiver de nombreux consommateurs à migrer vers des offres plus économiques et plus vertes que celles disponibles actuellement.

14. Résultat - affectation

La Société ayant réalisé lors de cet exercice un résultat net déficitaire de 359.746 euros, il est proposé d'affecter ce déficit au poste "*Report à Nouveau*".

Ainsi, le poste "*Report à Nouveau*" passerait de -2.197.968 euros à un montant de -2.557.714 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat net déficitaire de 359.746 euros.

Nous vous avons ainsi présenté en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

15. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que nous n'avons pas de charges non déductibles fiscalement et visées aux articles 39-4 et 39-5 dudit Code.

16. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (Annexe 1).

17. Conventions visées a l'article L.225-38 du Code de commerce

Votre Commissaire aux Comptes relate dans son rapport spécial, l'accomplissement de sa mission.

18. Présentation des comptes sociaux

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

19. Gouvernement d'entreprise

19.1. Tableau récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration relatives aux augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 22 octobre 2019, au Conseil d'administration de la Société dans le domaine des augmentations de capital :

Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée	Utilisation faite des délégations en cours d'exercice
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ainsi que toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	Montant nominal maximal des augmentations du capital social 600.000 €. Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois	-
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription (offre au public)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social 300.000 € Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois	-
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription (placement privé)	Montant nominal maximal des augmentations du capital social sera limité à 20% du capital social par an et (Montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances donnant accès au capital : 6.000.000 €	26 mois	-
Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 300.000 €	26 mois	-

Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15% de l'émission initiale, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale	26 mois	-
Attribution gratuite des actions de la société	10% du capital de la Société à l'exclusion des salariés ou mandataires sociaux détenant plus de 10% du capital de la société	38 mois	-
Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	5% du capital le montant nominal maximal de l'augmentation de capital	38 mois	

19.2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une filiale

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de filiale, aucune convention entre un actionnaire ou un mandataire social détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

19.3. Liste des mandats sociaux et fonctions exercées

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, à notre connaissance, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés en France par chacun des mandataires sociaux de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Personne concernée	Société	Fonctions
Kaled ZOURRAY	MINT	Président-Directeur Général, Administrateur
	LUNA INVEST	Gérant
	LUNA IMMO	
	MCK	
Gaël JOLY	MINT	Administrateur
HOLDING GAY Catherine Soler, représentant permanent	MINT	Administrateur
Gérard WOLF	MINT	Administrateur
	BRICS ACCESS	Président
	SYNTEC	Administrateur

19.4. Prêts inter-entreprises

Conformément à l'article L.511-6, 3 bis al.2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux (2) ans au profit de microentreprises, de petites et moyennes entreprises ou à d'entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

20. Attribution de la direction générale – composition du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 avril 2020 a pris acte :

- de la démission de la société HOLDING GAY de son mandat d'administrateur de la Société à effet de la date de l'assemblée et de la nomination en remplacement et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025, de la société MERCURE ENERGIE, société par actions simplifiée au capital de 3.150.000 euros, dont le siège social est sis 1015, avenue du Clapas – 34980 Saint-Gely-du-Fesc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 877 612 705, représentée par Monsieur Gaël Joly ;
- de la démission de Monsieur Gaël Joly de son mandat d'administrateur de la Société à effet de la date de l'assemblée et de la nomination en remplacement de Monsieur Gaël Joly, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025, de Monsieur Lionel Lemaux, né le 4 Janvier 1972 à Le Raincy (93), de nationalité Française, demeurant au 79, rue Notre dame des Champs - 75006 Paris ;
- de la nomination en qualité d'administrateur de la Société, à compter de ce jour et pour une durée de six (6) années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2025, de Monsieur Bernat Rofes, né 13 octobre 1986 à Barcelone, de nationalité espagnole et demeurant à l'Avinguda d'Europa 103, 08850 Gavà (Espagne).

A la date des présentes, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- Monsieur Kaled ZOURRAY, Président Directeur Général – Administrateur,
- La société MERCURE ENERGIE, Administrateur,
- Monsieur Lionel Lemaux, Administrateur,
- Monsieur Bernat Rofes, Administrateur.

21. Récapitulatif des distributions de dividendes réalisées sur les trois derniers exercices

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende global	Dividende net par action
Exercice 2018	-	-
Exercice 2017	-	-
Exercice 2016	-	-

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

22. Honoraires du commissaire aux comptes

	ERNST & YOUNG AUDIT	
	Montant	
	2018	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes de la Société	44.265 €	45.220€
Autres diligences et services autres que la certification des comptes	0 €	6.030€
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	-	-
Juridique, fiscal, social	-	-
Autres	-	-
TOTAL GENERAL	44.265 €	51.250€

23. Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants sur les titres de la société – franchissements de seuil

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, aucune communication n'a été effectuée par les membres du conseil d'administration en application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier.

24. Structure du capital au 31 décembre 2019 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme 853.878,30 divisé en cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt deux (5.692.522) actions de quinze centimes d'euro (0,15 €) chacune, entièrement libérées.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2019 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Actions	Droits de vote simple	Droits de vote double	Nombre total de voix
Mint	23 956	23 956	0	23 956
Autres actionnaires nominatif	9 753	57	9 696	19 449
LUNA INVEST	288 717	0	288 717	577 434
Mercure Energie	948 000	948 000	0	948 000
Public	4 421 823	4 421 823	0	4 421 823
Total	5.692.249	5 393 836	298 413	5 990 662

25. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2019	5 692 249
Nombre de BSA cotés au 31 décembre 2019	4 659 192
Cours de clôture au 31 décembre 2019	4,80 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2019	27.32 M€
Cours le plus haut en 2019	4.90 €
Cours le plus bas en 2019	2.192 €
Code ISIN	FR0004172450

26. Délai de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 2).

27. Décisions diverses

Nous vous rappelons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître des amendes et pénalités s'élevant à 10.007 euros.

* *
*

Projet du 13 avril 2020

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

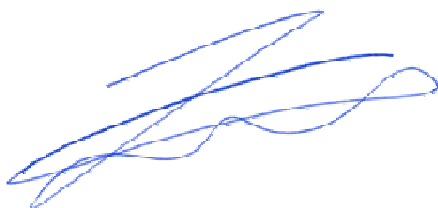
Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Montpellier, le 14 avril 2020

Pour le Conseil d'administration

Kaled ZOURRAY

Président du Conseil d'administration

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive, somewhat abstract shape.

Annexe 1**Résultats financiers de la Société au cours des cinq dernières années**

	2015	2016	2017	2018	2019
I. SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE					
a) capital social	531 037,95 €	531 037,95 €	597.187,65 €	680.190,60€	853.825,05
b) nombre d'actions	3 540 253	3 540 253	3.981.251	4.534.604	5 692 167
c) nombre d'obligations émises					[-]
II. RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS					
a) chiffre d'affaires	8 195 529 €	8.113.601 €	8.945.506 €	20.615.772 €	34.608.312 €
b) résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-3 243 243 €	879.166 €	-62 814 €	-2.140.231 €	109.144€
c) impôt sur les bénéfices	-159 380 €	52.000 €	-1.558 €	-24.017 €	-1.368 €
d) participation des salariés due au titre de l'exercice	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
e) bénéfice après impôt, amortissements et provisions, participation des salariés	-7 687 839 €	1.028.168 €	-324.550 €	-2.375.062 €	-359.746 €
f) bénéfice distribué - dont réserves - dont résultats de l'exercice	-	-	-	-	-
III. RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE PART					
a) bénéfice après impôt, participation des salariés mais	-0,87 €	0,233 €	-0,015 €	-0,47 €	+ 0.019 €

Projet du 13 avril 2020

avant amortissement et provision					
b) bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissement et provision	-2,17 €	0,29 €	-0,08 €	-0,52 €	-0.06 €
c) dividende versé à chaque actionnaires - dont réserve - dont résultat de l'exercice	-	-	-	-	-
IV. PERSONNEL					
a) nombre de salariés	39	26	25	27	31
b) montant de la masse salariale	1 731 181 €	803 760 €	731.746 €	959.430 €	1.136.338 €
c) montant des sommes versés au titre des avantages sociaux	676 160 €	342 060 €	290.457 €	402 387	460.041 €

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)				
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)	Délais de paiement figurant sur les factures	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)	